

censure. Je formule donc ce rappel au Règlement en priant les honorables sénateurs de revenir à l'étude du rapport lui-même.

L'honorable M. Davies: Si j'ai enfreint le Règlement, je le regrette, monsieur le Président et honorables sénateurs. Du reste, je n'ai rien à ajouter à propos de la censure. Je tenais à dire, cependant, que le mémoire soumis par la Fédération ontarienne des associations de parents et d'instituteurs est excellent. Cet organisme ayant enquêté sur les lectures propose qu'on prenne des mesures concrètes pour remédier aux maux dont le comité a eu à s'occuper.

Si l'on veut bien me le permettre, je dirai que, plusieurs fois déjà, on a dressé au comité un sombre tableau; j'ai cru qu'il me serait loisible de discuter, en termes généraux, non seulement le texte même du rapport, mais aussi les mémoires sur lesquels le comité a fait rapport. On me permettra assurément de formuler certains commentaires, sinon, il nous serait impossible de réfuter certaines propositions et certaines observations qu'ont formulées des députations ou des témoins qui ont comparu devant le comité. Quoi qu'il en soit, si j'enfreins de nouveau le Règlement, j'accepterai volontiers d'être interrompu par le Président ou par n'importe quel de mes collègues.

J'aborde maintenant les observations que je me dois de formuler à l'endroit du rapport. La situation présente un aspect plus reluisant, aspect qu'ont peut-être signalé au comité les personnes qui ont comparu devant lui. Il me semble que si le danger était aussi grand qu'on se plaît à le répéter, on en verrait un indice dans l'accroissement de la criminalité juvénile. Je me suis demandé si tel était le cas. J'ai remarqué en lisant un jour mon journal que la criminalité chez les jeunes avait diminué de moitié comparativement à 1951 dans la ville de Kingston. Voilà, ai-je pensé, un aspect consolant de la question. Il ne semblait pas que les jeunes de Kingston se fussent laissés beaucoup influencer par les mauvais livres, les revues ou autres choses du même genre. Je sais que ce progrès est attribuable pour une large part au bon travail accompli par la police, les clubs sociaux, les organisations paroissiales et autres. Je me suis réjoui en apprenant la chose et j'ai pensé que j'essayerais de savoir quelle était la situation dans les autres villes d'importance semblable de l'Ontario. Je ne puis me prononcer à l'égard de tout le Canada, mais si mes collègues me le permettent, j'aimerais dire que pour ce qui est de la criminalité chez les jeunes, il ne s'est pas produit d'augmentation alarmante. Dans le comté de Waterloo, dont la population est de 126,123 habitants, le nombre de jeunes

condamnés pour délits en 1951 était de soixante-dix. En 1952, il était tombé à cinquante-cinq. Dans le comté de Welland, il y a eu vingt-trois condamnations de jeunes en 1951 et, en 1952, il y en a eu trente-six. Dans la ville de Stratford, qui a une population de 25,000 environ, vingt et un jeunes ont été traduits devant les tribunaux en 1951; sur ce nombre six ont été envoyés dans une école de formation. En 1952, cinq jeunes seulement ont été traduits devant les tribunaux et deux d'entre eux ont été écroués. Il est certain que beaucoup de cas n'ont pas paru devant les tribunaux, mais je crois que c'est tout de même là une situation très encourageante. Dans la ville de Brantford, ville de 40,000 âmes, dix-neuf jeunes ont été traduits devant les tribunaux en 1951. Seize avaient été arrêtés pour vol. Aucun de ces délits n'avait trait aux mœurs.

Les chiffres présentés par la ville de St. Catharines et le comté de Lincoln sont très intéressants. St. Catharines doit compter environ 50,000 habitants. J'ignore quelle est la population du comté de Lincoln, mais j'imagine qu'elle est à peu près la même que celle de Waterloo. Le nombre total de jeunes appréhendés en 1952 dans la ville et dans le comté s'élève à 203. Deux de ces jeunes ont été accusés de délits sexuels; ces cas provenaient de la même localité et les jeunes qui les avaient commis furent accusés de grossière indécence.

Son Honneur le Président: Cela a-t-il quelque chose à voir avec l'étude du rapport? Dans le cas de l'affirmative, je le prie de citer le passage du rapport dont il parle. Je ne comprends pas comment ces statistiques provenant de diverses villes d'Ontario peuvent confirmer ou affaiblir le rapport.

L'honorable M. Davies: Je me trompe peut-être, Votre Honneur. Je voulais en venir à une proposition que je veux formuler au sujet du rapport; mais je suis tout disposé à l'omettre, au gré de Votre Honneur. J'essayais de signaler que le nombre des jeunes délinquants et des naissances illégitimes n'augmente pas, comme on s'y attendrait naturellement si les livres dont certains témoins se plaignent si amèrement produisaient l'effet qu'on prétend. Si je n'ai la faculté que de me borner au rapport, sans avoir la permission de m'écarter du texte, je crains que cela ne gêne mes mouvements d'une façon considérable.

Son Honneur le Président: Il s'agit du rapport à l'étude.

L'honorable M. Davies: Votre Honneur, il m'est permis de signaler que si le comité est réinstitué à la prochaine session, une ou deux choses qu'on pourrait...